

Recommandations



Ne plantez pas de néophytes envahissantes dans votre jardin

Il existe de nombreuses autres plantes indigènes également attrayantes



Évitez leur propagation

Taille, arrachage ou fauche suivant l'espèce. À répéter chaque année jusqu'à disparition



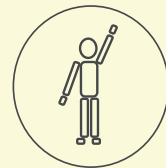
Ne pas mettre les plantes dans le compost mais les incinérer

Les restes racinaires risquent de se développer et les semences germer encore des années plus tard



Que dit la loi ?

Plusieurs lois et ordonnances fédérales règlent la question des néophytes envahissantes.



Et nous citoyens ?

Seule une lutte commune donnera des résultats positifs, chaque citoyen est responsable.



Plus d'infos :

- Canton NE: www.ne.ch/neophytes
- Info flora: www.infoflora.ch
- OFEV: www.bafu.admin.ch; mots-clé: especes-exotiques



NATURE DÉCOUVERTE



C'est quoi ?

Les néophytes sont des plantes exotiques introduites en Europe, volontairement ou non, après la découverte des Amériques au 15^{ème} siècle.

En général, la plupart des plantes exotiques disparaissent rapidement mais certaines, plus résistantes, s'installent et se propagent rapidement devenant ainsi très envahissantes et problématiques.

Risques et problèmes

Les néophytes envahissantes peuvent:



Être dangereuses pour la santé publique ou animale.

La berce du Caucase provoque des brûlures de la peau, le séneçon du Cap est toxique pour le bétail, ...



S'imposer au détriment des plantes indigènes et entraîner une diminution de la biodiversité.

Sous les stations de renouées du Japon, plus rien ne pousse.



Dégrader certains types de constructions comme les infrastructures routières.

C'est particulièrement le cas avec l'ailante glanduleux.



Bunias d'Orient

Bunias orientalis

📍 Sud-est européen

↑ 30 à 120 cm

🌸 Mai à août

⚠️ Menace la biodiversité; engendre des pertes de rendement agricole.

🛠️ Enlever les racines à la bêche jusqu'à une profondeur de 15–20 cm.



Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

📍 Caucase

↑ 2 à 4 mètres

🌸 Juin à août

⚠️ Brûlures en cas de contact avec la peau (phototoxicité).

🛠️ Enlever les racines à la bêche jusqu'à une profondeur de 15–20 cm.



Renouée du Japon

Reynoutria japonica

📍 Asie orientale

↑ 1 à 3 mètres

🌸 Août à septembre

⚠️ Endommagement des constructions; supplante la végétation indigène.

🛠️ Arracher ou couper plusieurs fois par année. Incinérer les déchets. 🔥



Solidage du Canada/géant

Solidago canadensis/gigantea

📍 Amérique du Nord

↑ 60 à 120 cm

🌸 Juillet à octobre

⚠️ Reproduction rapide; supplante la végétation indigène.

🛠️ Arracher ou couper avant la floraison.



Séneçon du Cap

Senecio inaequidens

📍 Afrique du Sud

↑ 20 à 60 cm

🌸 Juin à octobre

⚠️ Très concurrentiel; toxique pour l'homme et le bétail.

🛠️ Arracher et incinérer toute la plante avant la floraison. 🔥

Les arbres exotiques envahissants



Sumac ou Vinaigrier (*Rhus thyphina*)



Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Ailante (*Ailanthus altissima*)



Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)